

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024

Finances - Administration Générale – Personnel

Groupement de commande pour le balayage mécanique de la voirie et des espaces publics

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

Aménagement - Urbanisme - Environnement

Bail commercial pour le bar - restaurant « Le Bon Andr'Oie »

Petite enfance - Action jeunesse - Culture

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Voirie et chemins ruraux

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 6 février 2024

Présents : DALLET Jacky, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, ARRIVE Benjamin, BERNARD Emeline, BOUDAUD Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine.

Absents excusés : Catherine SOULARD, Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN), Catherine ROUSSELOT (Pouvoir à Natacha FONTENY). Angéline BARRETEAU (pouvoir à Emeline) Laurent. VINET.

Géraldine BREMAND est désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	14	17	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 15 janvier 2024 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, le **procès-verbal est adopté à l'unanimité**

Finances – Administration Générale – Personnel

D07-2024 - OBJET

Groupement de commande balayage mécanique de la voirie et des espaces publics

Monsieur Le Maire explique que le balayage des voies, caniveaux et espaces publics participe de manière générale au maintien de la propreté et de la salubrité du domaine public.

Ces prestations relèvent de la compétence communale, mais un groupement de commande, permettrait de mutualiser les procédures, d'optimiser le service et de réaliser des économies.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique. Monsieur Le Maire présente cette convention et indique qu'elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

La Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

L'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes, coordonnateur.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

ADHERE au groupement de commandes créé entre la Communauté de communes et les Communes intéressées pour effectuer des prestations de balayage et de nettoyage des espaces publics ;

DESIGNE la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement et **VALIDE** le lancement des procédures de consultation ;

AUTORISE Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer la convention de groupement.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

D08-2024 - OBJET **Bail commercial pour le bar - restaurant « Le Bon Andr'Oie » situé 1 allée des Tilleuls**

Monsieur Guéry, adjoint en charge de ce dossier rappelle que la commune est propriétaire du bar situé 1 allée des Tilleuls et que récemment elle a modifié le bâtiment en y ajoutant une pergola fixe. Un nouveau contrat de bail commercial a été proposé à la gérante qui a validé cette proposition, le bail actuel arrivant à son terme dans un an.

Le bail est consenti pour une durée de 9 ans à un loyer de 500 € H.T, les trois premières années. Les réajustements à la hausse comme à la baisse se feront ensuite tous les 3 ans à la date anniversaire de l'entrée en jouissance, le dernier indice connu est alors comparé au dernier indice connu lors de la précédente révision.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner son accord à la concrétisation d'un bail commercial avec la société MAXARYA représentée par Mme Clélia DELAMPE d'une durée de 9 années à compter de sa signature chez le Notaire, le précédent bail étant résilié de fait rétroactivement à la veille de la signature ;

DIT que les frais de rédaction de l'acte seront pris en charge par la commune ;

FIXE le loyer à 500 € HT ;

AUTORISE Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} adjointe, à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Autres points abordés :

Restitution de la commission Aménagement-Urbanisme-Environnement du 5/2/24 :

- Point de situation sur le projet de salle ;
- Travaux réalisés en régie – entourage des arbres de la terrasse en bois du bar restaurant ;
- Travaux à programmer.

Restitution du point mobilité réalisé avec Pierre Drouet de la communauté de communes :

- Présentation des axes prioritaires définis en comité de pilotage intercommunal et des liaisons douces qui concernent particulièrement Saint-André-Goule-d'Oie

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Points abordés :

- Anim'jeunes : présentation des activités qui seront proposées aux jeunes de la commune ;
- Café Dys : Vendredi 2 février à 20H un temps d'échanges a été organisé à l'initiative de la commune, à l'Ecole Pierre Monnereau en présence d'une intervenante de l'association APEDYS 85, sensibilisée et formée à ces problématiques. Une trentaine de parents y ont participé et sont repartis très satisfaits de cette soirée. La directrice de l'école était présente.

Points abordés :

- Bulletin communal : toujours de très bons retours tant sur la forme, moderne et attractive, que sur le fond avec la mise en avant d'un secteur, métier ou action dans chaque bulletin.
- Animation organisée par le Comité des Fêtes de Saint-André-Goule-d'Oie pour leurs 40 ans : L'association a présenté son projet et le budget correspondant et sollicite une aide financière de la commune sous forme de subvention. Cette demande sera soumise à la commission associations sports et loisirs. Une provision sera réalisée dans le budget communal en attendant.

Voirie et chemins ruraux

Point abordé :

Le tour des voies communales a été réalisé le samedi 27 janvier. L'état des routes a été cartographié et la commission va définir ce qui sera remis en état en 2024 et de quelle manière : « point à temps », enrobé à froid, bi-couche.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission déchets et environnement	Restitution par Richard Colonnier
Commission habitat et urbanisme	Restitution Francis Guéry, Stéphane Métayer de la réunion sur l'observatoire de l'habitat.
Commission petite enfance jeunesse affaires sociales	Restitution par Natacha Fonteny

Inauguration de la micro-crèche « Au Rythme des explorateurs » aux Brouzils : restitution par Christina Boudaud.

Bassin d'orage lotissement des coccinelles : Claudine Ragon indique qu'elle a été alertée sur le risque que représenterait ce point d'eau à proximité du chemin piéton utilisé par les enfants pour rentrer de l'école.

Réponse apportée : La pose d'un grillage a été envisagée cependant, ce type d'aménagement complique l'entretien de ces espaces. Il est nécessaire de rappeler que ces lieux sont conçus pour tamponner les pluies importantes et ce faisant, la grande majorité du temps, présentent une absence d'eau, ou une eau peu profonde. Ces endroits sont à considérer comme des zones humides sans véritables risques pour les habitants.

Battues administratives : Laurent Vinet demande s'il serait possible d'informer de l'heure et du lieu des battues administratives via l'application « Intramuros ».

Réponse apportée : Quand la commune en est informée cela sera possible mais ce n'est pas toujours le cas. L'association de chasse qui a un accès sur Intramuros peut, de son côté, communiquer les informations dont elle dispose.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Conseils Municipaux 2024 à 20H

		Lundi 11 mars	Lundi 8 avril	Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Lundi 1 ^{er} juillet	Lundi 9 septembre	Lundi 7 octobre	Lundi 4 novembre	Lundi 9 décembre	

Levée de la séance : 21H55

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 15 février 2024

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p>  	<p>La Secrétaire de Séance : Géraldine BREMAND</p> 
--	---